



2020-10-07

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois d'octobre tenue ce **mercredi 7e jour du mois d'octobre 2020 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, monsieur Gilles Tremblay maire de la Municipalité de Chénéville et Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Roxanne Lauzon, le secrétaire trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Émilie Welburn, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 2 septembre 2020, de la séance ajournée tenue le 15 septembre 2020 et de la séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2020(décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 **Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de septembre 2020 (décision)
 - 5.1.3 Dépôt du rapport financier au 30 septembre 2020 de la MRC de Papineau (décision)
 - 5.1.4 Approbation des jetons de présence et des frais de déplacement – Période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020 pour les élus (décision)
 - 5.1.5 Budget 2021 de la MRC – Processus d'élaboration des prévisions budgétaires – Orientations préliminaires (information)
 - 5.1.6 Paiement des factures 08731 et 08732 liées aux services professionnels rendus – Révision de l'appel d'offres pour services professionnels en évaluation foncière et consultations générales – Deveau Avocats – Autorisation (décision)
 - 5.1.7 Contrat de services pour le déneigement du stationnement et des trottoirs de la MRC – Autorisation (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 5.1.8 Renouvellement du contrat d'entretien du logiciel ARCGIS (comprenant ARCMAP) – ESRI CANADA INC. – Autorisation (décision)
- 5.1.9 Renouvellement du contrat de sauvegarde externe des données de la MRC de Papineau – Les services Informatiques DL inc. – Autorisation (décision)
- 5.1.10 Appel d'offres AP-2020-09-004 pour le contrat d'entretien ménager des locaux 2020-2022 de la MRC de Papineau – Recommandation du Comité de sélection (recommandation)
- 5.1.11 Vœux de Noël – Autorisation de dépenses (décision)
- 5.1.12 Soirée reconnaissance des élus prévue le 16 décembre 2020 – Autorisation (décision)
- 5.1.13 Remboursement des frais internet aux employés – Mesure sur le télétravail durant la pandémie COVID-19 (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Fermeture du bureau pour la période des fêtes conformément à la convention collective (décision)

5.3 Ressources matérielles

- 5.3.1 Acquisition d'un écran d'ordinateur pour l'inspecteur en prévention incendie – Ratification (décision)
- 5.3.2 Achat d'un téléphone IP 8028s pour le réseau de téléphone IP - Autorisation budgétaire (décision)

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Pandémie COVID-19 – Mesures mises en place auprès des ressources humaines de la MRC (décision)
- 6.1.2 Dépôt du compte rendu du Lac-à-l'épaule tenu le 21 août 2020 – Suivis (information)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Signature d'une entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en Patrimoine immobilier – Volet 1A (décision)
- 6.2.2 Contribution à l'entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres (CALQ) – Soutien à la création artistique en lien avec la collectivité – 2021-2024 (décision)
- 6.2.3 Renouvellement de l'entente de développement culturel avec le Ministère de la culture et des communications en référence aux années 2021 à 2023 (décision)
- 6.2.4 Table de développement social Papineau – Chargé de projet pour les communications – Contrat forfaitaire - Autorisation budgétaire (décision)
- 6.2.5 Plan d'action gouvernemental sur l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIÉPS) – Mesure 13.1 – Table de développement social Papineau – Comité en sécurité alimentaire et saine alimentation – Attribution des sommes (décision)

6.3 Développement économique

- 6.3.1 Soutien financier pour la préparation d'un mémoire dans le cadre de la refonte du régime forestier – Conférence des Préfets de l'Outaouais – Autorisation (décision)
- 6.3.2 Papineau Numérique – Phase 1 – Aménagement de la Centrale de télécommunication de la MRC de Papineau (décision)

6.3.3 Refonte du site web de la MRC de Papineau – Recommandation du comité de sélection – Octroi de contrat (recommandation)

6.3.4 Fonds Région et Ruralité (FRR) – Volet « Signature et innovation » (Volet 3) – Recommandation du Service de développement du territoire (discussions)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 Inscription au Colloque sur la gestion des matières résiduelles – Réseau Environnement – Coordonnatrice en environnement (décision)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 Octroi d'un mandat pour la révision des règlements de la Sûreté du Québec – Services juridiques (décision)

6.5.2 Acquisition du logiciel de prévention incendie -ICO-Technologie – Recommandation de la Commission Sécurité incendie (décision)

6.6 Transport

7. Correspondance

8. Diverses demandes d'appui

8.1 Demande de réintégration des citernes incendie dans le programme de la taxe d'accise (TECQ) – MRC de la Vallée-du-Richelieu (recommandation)

9. Calendrier des rencontres

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres d'octobre à décembre 2020 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 21 octobre 2020 (information)

10. Sujets divers

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2020-10-273

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2020-10-274

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

Adoptée.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENU LE 2 SEPTEMBRE 2020, DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENU LE 15 SEPTEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENU LE 28 SEPTEMBRE 2020

CA-2020-10-275

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 2 septembre 2020, de la séance ajournée du 15 septembre 2020 et de la séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2020, lesquels sont déposés au cahier des membres à titre d'information ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 2 septembre 2020, de la séance ajournée du 15 septembre 2020 et de la séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2020 soient adoptés tel que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS

Considérant qu'aucun remboursement n'a été réclamé par un conseiller ou un représentant de comités, aucune décision n'est prise par les membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2020

CA-2020-10-276

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques du mois de septembre 2020, soit les numéros 22938 à 23026, totalisant un montant de 416 522.56 \$, la liste des prélèvements, soit les numéros 1348 à 1393, totalisant un montant de 124 369.93 \$ ainsi que les salaires pour le mois de septembre 2020 soient et sont adoptés :

Salaires au	5 septembre 2020	18 907.11 \$
Salaires au	12 septembre 2020	17 656.83 \$
Salaires au	19 septembre 2020	17 117.85 \$
Salaires au	26 septembre 2020	18 301.48 \$
Salaires des élus	septembre 2020	20 439.06 \$
Total des salaires		92 422.33 \$
Comptes fournisseurs (chèques)		416 522.56 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)		124 369.93 \$



TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES 540 892.49 \$

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2020 DE LA MRC DE PAPINEAU

CA-2019-10-277

ATTENDU l'analyse des recettes et des dépenses pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2020 soumise au Comité administratif par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache et résolu unanimement

QUE :

Ladite analyse soit et est acceptée sous réserve de modification lors de la vérification des livres ;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.4 APPROBATION DES JETONS DE PRÉSENCE ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2020 POUR LES ÉLUS

CA-2020-10-278

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution numéro 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement 166-2019 « Traitement des élus », le rapport sur les jetons de présence des élus, pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020, soit ratifié;

QUE :

Le kilométrage effectué par les membres du Conseil des maires pour assister à une réunion de différentes instances reconnues, durant la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 9 du règlement 166-2019;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.5 BUDGET 2021 DE LA MRC – PROCESSUS D'ÉLABORATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Madame Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire trésorière, informe les membres quelques éléments à considérer dans le cadre du processus d'élaboration des prévisions budgétaires 2021.

Les membres discutent sur la procédure à adopter pour la tenue de la séance de travail budgétaire du Conseil des maires prévue le 18 novembre 2020 à la suite des mesures adoptées concernant les rencontres des comités et commissions en « Zone Orange et Zone Rouge ».

Il est convenu que la séance prévue le 18 novembre 2020 sera tenue par vidéoconférence.

5.1.6 PAIEMENT DES FACTURE 08731 ET 08732 LIÉES AUX SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS – RÉVISION DE L'APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE ET CONSULTATIONS GÉNÉRALES – DEVEAU AVOCATS – AUTORISATION

CA-2020-10-279

ATTENDU la facture numéro 08731, datée du 31 août 2020, de la firme Deveau Avocats, représentant un montant de 372.80 \$, incluant les taxes applicables, concernant les interventions réalisées relativement à la révision de l'appel d'offres pour les services professionnels en évaluation foncière ;

ATTENDU la facture numéro 08732, datée du 31 août 2020, de la firme Deveau Avocats, représentant un montant de 1 848.63 \$, incluant les taxes applicables, concernant les interventions réalisées relativement à divers dossiers en cours, notamment en relation avec la gestion contractuelle et la politique d'achat ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le paiement des factures 08731 et 08732 de la firme Deveau Avocats, représentant une somme de 2 221.43 \$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques ;

QUE :

La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 12001 412 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.7 CONTRAT DE SERVICES POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT ET DES TROTTOIRS DE LA MRC – AUTORISATION

CA-2020-10-280

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au déneigement du stationnement et des trottoirs de l'édifice Henri-Bourassa (siège social de la MRC de Papineau) ;

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise A.J. Dupuis S.E.N.C, soumise le 9 septembre 2020, au montant total de 5000 \$, excluant les taxes applicables, pour une période de 2 ans ;



ATTENDU la recommandation favorable du coordonnateur à la Sécurité publique et de la direction générale, notamment en raison de la qualité du service rendu lors de la saison hivernale 2019-2020 ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services de l'entreprise A.J. Dupuis S.E.N.C, au montant total de 5000 \$, excluant les taxes applicables, pour réaliser le déneigement du stationnement et des trottoirs de l'édifice Henri-Bourassa et, par le fait même, autorise monsieur Josh Dupuis à réaliser l'entretien selon les termes et les conditions prévus dans ladite offre de services soumise le 9 septembre 2020, et ce, du 15 novembre 2020 au 15 avril 2022 ;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour convenir d'une entente de services avec l'entreprise A.J. Dupuis S.E.N.C pour le déneigement du stationnement et des trottoirs ;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Papineau, tous les documents se rattachant à ce dossier, notamment, l'entente de services à conclure ;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 522 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale ainsi que le coordonnateur en sécurité publique soient et sont mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.8 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU LOGICIEL ARCGIS (COMPRENANT ARCMAP) – ESRI CANADA INC - AUTORISATION

CA-2020-10-281

ATTENDU que la MRC de Papineau possède le logiciel ArcGIS, incluant le logiciel ArcMap, pour lequel le contrat d'entretien se termine le 10 novembre 2020 ;

ATTENDU que le contrat comprend, entre autres, le support technique, les mises à niveau ainsi que les nouvelles versions d'ArcGIS, incluant ArcMap, pour une période d'un an ;

ATTENDU la proposition de renouvellement de service pour l'année 2020-2021 présentée par la compagnie ESRI Canada Inc. au montant 5 160 \$, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que la proposition 2020-2021 est au même coût que l'exercice 2019-2020 et que la dépense est prévue au budget d'exploitation 2020 de la MRC;

Il est proposé M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

Le Comité administratif ratifie le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel ArcGIS, incluant le logiciel ArcMap, avec l'entreprise ESRI Canada Inc., au montant de 5 160 \$, excluant les taxes applicables, pour une période d'un an, soit du 10 novembre 2020 au 9 novembre 2021;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 65903 490 ;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.9 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SAUVEGARDE EXTERNE DES
DONNÉES DE LA MRC DE PAPINEAU – LES SERVICES
INFORMATIQUES DL INC. - AUTORISATION**

CA-2020-10-282

ATTENDU la résolution numéro CA-2014-06-107, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 11 juin 2014, approuvant le plan correcteur lié au parc informatique de la MRC de Papineau afin de pallier les services qui ne sont plus offerts à la MRC par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) ;

ATTENDU que depuis cette date, le service de sauvegarde externe des données de la MRC de Papineau est offert par l'entreprise « Groupe DL solutions informatiques. » et que le contrat lié à ce service s'est terminé le 30 septembre 2020 ;

ATTENDU la proposition de renouvellement de services pour l'année 2020-2021 présentée par l'entreprise « Groupe DL solutions informatiques » au montant de 1 440 \$, excluant les taxes applicables ;

ATTENDU que cette soumission est au même coût que l'exercice 2019-2020 ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau accepte la proposition de l'entreprise « Groupe DL solutions informatiques » au montant de 1 440 \$, excluant les taxes applicables, et octroie le contrat de services à ladite entreprise en lien avec la sauvegarde externe des données de la MRC, et ce, pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 65903 500;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.



5.1.10 APPEL D'OFFRES AP-2020-09-004 POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DES LOCAUX 2020-2022 DE LA MRC DE PAPINEAU – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

CA-2020-10-283

ATTENDU que le contrat d'entretien ménager de l'édifice Henri-Bourassa, conclu avec la firme Sibec vient à échéance le 30 novembre 2020 ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2018-09-249, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 septembre 2020, autorisant le Comité administratif à lancer un appel d'offres pour le contrat d'entretien ménager des locaux de la MRC de Papineau ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions par le comité de sélection tenue le 6 octobre 2020 à 10h30 au siège social de la MRC de Papineau, conformément au document d'appel d'offres;

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été reçues et jugées conformes par le comité de sélection ;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 174-2020 concernant la gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (résolution numéro 2020-09-157);

ATTENDU que le comité de sélection recommande au Comité administratif la soumission de l'entreprise Sibec, au montant de 58 301.15 \$, excluant les taxes applicables, pour deux (2) années puisqu'elle a obtenu le meilleur pointage;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif entérine la recommandation du comité de sélection et recommande au Conseil des maires l'octroi du contrat d'entretien de l'édifice Henri-Bourassa à l'entreprise Sibec, au montant de 58 301.15 \$, excluant les taxes applicables, pour une durée de deux (2) ans;

QUE :

Le sujet soit également inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires du 21 octobre 2020 pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.11 VŒUX DE NOËL – AUTORISATION DE DÉPENSES

CA-2020-10-284

ATTENDU que la MRC de Papineau a traditionnellement offert ses vœux de Noël et de la nouvelle année par l'entremise de la publication de ses vœux dans les journaux locaux ;

ATTENDU que cette tradition engendre des frais et que ces derniers doivent être autorisés à cet effet, lesquels sont prévus au budget d'exploitation 2020 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif donnent pleine liberté au Préfet quant à l'offre des vœux de Noël et de bonne année de la MRC par le biais de publication dans les journaux locaux et qu'un budget de mille dollars (1 000 \$) soit autorisé à cet effet;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.12 SOIRÉE RECONNAISSANCE DES ÉLUS PRÉVUE LE 16 DÉCEMBRE
2020 – AUTORISATION**

Les membres ont convenu, qu'en lien avec la situation actuelle de la Pandémie COVID-19, la soirée reconnaissance des élus n'aura pas lieu cette année.

**5.1.13 REMBOURSEMENT DES FRAIS INTERNET AUX EMPLOYÉS –
MESURE SUR LE TÉLÉTRAVAIL DURANT LA PANDÉMIE COVID-19**

CA-2020-10-285

ATTENDU la pandémie COVID-19 et les divers arrêtés ministériels émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec concernant les mesures à mettre en place en lien avec cette pandémie ;

ATTENDU les mesures mises en place par la MRC de Papineau en réaction à ladite pandémie, notamment en ce qui a trait aux services reconnus essentiels, au télétravail et à la fermeture du siège social ;

ATTENDU que le télétravail a engendré une utilisation supplémentaire des services internet résidentiel de certains employés entre les mois de mars et juillet ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le remboursement des frais supplémentaires engendrés par l'utilisation du service Internet, en lien avec le télétravail réalisé au cours des mois de mars à juillet, par les employés qui en feront la demande et la démonstration;

QUE :

Des pièces justificatives du surplus facturés soient fournis par les employés concernés afin d'avoir accès au remboursement ;

QUE :

Lesdites dépenses, représentant un montant de 257.98\$, soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 331 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.



Adoptée.

5.2 Ressources humaines

**5.2.1 FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
CONFORMÉMENT À LA CONVENTION COLLECTIVE**

CA-2020-10-286

ATTENDU que, selon la Politique de gestion des ressources humaines ainsi que la convention collective, la MRC de Papineau peut autoriser la fermeture du bureau durant la période des Fêtes, laquelle est établie habituellement à un maximum de dix (10) jours;

ATTENDU les congés relatifs à la période des Fêtes prévus à la convention collective et à la Politique de gestion des ressources humaines de la MRC de Papineau;

ATTENDU la recommandation de la secrétaire-trésorière et directrice générale à l'égard de la fermeture du bureau durant la période des Fêtes;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le bureau de la MRC de Papineau soit fermé du 22 décembre 2020 à 16h jusqu'au 5 janvier 2021 inclusivement, conformément à la Politique de gestion des ressources humaines ainsi qu'à la convention collective de la MRC de Papineau;

QUE :

Les journées non couvertes par les jours fériés autorisés durant la période mentionnée ci-dessus soient aux frais de l'employé ou selon une entente à intervenir, au préalable, avec la secrétaire-trésorière et directrice générale. À cet égard, les banques de temps (vacances, temps supplémentaire, journée discrétionnaire) de chaque employé seront utilisées afin de réduire celles-ci avant le 31 décembre 2020;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour prendre les moyens adéquats afin d'informer les partenaires (les municipalités locales) ainsi que les clients de la MRC de la présente décision.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

**5.3.1 ACQUISITION D'UN ÉCRAN D'ORDINATEUR POUR L'INSPECTEUR
EN PRÉVENTION INCENDIE – RATIFICATION**

CA-2020-10-287

ATTENDU que le nouvel inspecteur en prévention d'incendie (TPI) ne dispose pas de moniteur lorsqu'il travaille ;

ATTENDU qu'un écran favorisera l'efficacité du travail accompli avec l'inspecteur en prévention incendie lorsqu'il utilise les logiciels « Visio, rapport d'intervention, etc. » privilégiés par la MRC dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU les propositions reçues des entreprises suivantes :

Groupe DL solutions informatiques	LG 32MA68HY	268.99 \$
TV Gauthier Enr.	LG 32MA68HY	319.99 \$



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que la Politique d'achat de la MRC de Papineau accorde une priorité à l'achat local en acceptant une différence de coût de 10% supérieur à la soumission la plus basse ;

ATTENDU que le prix de l'entreprise TV Gauthier dépasse le 10% d'écart accordé par la Politique d'achat de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie l'achat d'un écran pour le poste d'inspecteur en prévention d'incendie auprès de l'entreprise Groupe DL informatique Inc. au montant de 268.99 \$, excluant les taxes ;

QUE :

Ladite dépense soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 65903 414 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.3.2 ACHAT D'UN TÉLÉPHONE IP 8028S POUR LE RÉSEAU DE
TÉLÉPHONE IP – AUTORISATION BUDGÉTAIRE**

CA-2020-10-288

ATTENDU la résolution numéro 2012-05-079, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 mai 2012, confirmant l'adhésion de la MRC de Papineau à l'entente intermunicipale concernant le service de téléphonie IP de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que la garantie des téléphones de première génération (model 4018, 4028 et 4048) acquis dans le cadre de la mise en place du réseau de téléphonie IP n'est plus applicable ;

ATTENDU que la MRC de Papineau ne possède plus de téléphone en réserve en cas de bris pour un remplacement d'appareil immédiat ;

ATTENDU la proposition présentée par l'entreprise « SSP Télécom » pour l'acquisition d'un téléphone de nouvelle génération model 8028s au montant de 332.70 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat d'un téléphone auprès de l'entreprise SSP Télécom, lequel sera utilisé en cas de bris pour accommoder les membres de l'entente intermunicipale concernant le service de téléphonie IP de la MRC de Papineau ;

QUE :

Ladite dépense, représentant un montant de 332.70\$, excluant les taxes, soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 66000 420 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est traité dans le cadre de la présente séance.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 PANDÉMIE COVID-19 – MESURES MISES EN PLACE AUPRÈS DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MRC

Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire trésorière, présente aux membres du Comité administratif un résumé sur les mesures prises et leur application.

Monsieur Benoit Lauzon, préfet et maire de la Ville de Thurso, quitte la présente séance. Il est 15h38. Le quorum est maintenu. Monsieur Luc Desjardins, maire de la municipalité de Ripon, assure la présidence de la séance.

6.1.2 DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU LAC-À-L'ÉPAULE TENUE LE 21 AOÛT 2020 – SUIVIS

En fonction du résumé préparé sur le Lac-à-l'épaule tenu le 21 août 2020, madame Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire-trésorière, présente les principaux suivis à assurer, notamment en lien avec la composition du Comité administratif et le projet de résolution sur l'élection du préfet de la MRC.

Les membres du Comité administratif conviennent de maintenir le statut quo quant à la composition du Comité administratif. La durée du mandat des membres a été discuté. Une recommandation pourra éventuellement être soumise aux membres du Conseil des maires à cet effet.

Pour ce qui est du projet de résolution sur l'élection du préfet de la MRC de Papineau, un projet de résolution est déposé dans le cadre de la présente séance. Les membres du Comité en valident le contenu afin que ce dernier soit déposé à la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 21 octobre prochain.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 SIGNATURE D'UNE ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER – VOLET 1A

CA-2020-10-289

ATTENDU la possibilité de conclure une entente de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communication (MCC) dans le cadre du volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier ;

ATTENDU que la signature d'une telle entente permettra au MCC et à la MRC de Papineau de soutenir des interventions entreprises par les propriétaires privés d'immeubles d'intérêt patrimonial qui sont protégés en vertu de la *Loi sur patrimoine culturel* ou dont l'intérêt patrimonial est reconnu comme supérieur ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que la contribution du MCC peut atteindre soixante-dix pourcent (70%) de l'enveloppe totale consacrée à l'établissement d'un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale par la MRC, en raison de son indice de vitalité économique ;
- ATTENDU l'impact favorable de la restauration et de la conservation des immeubles d'intérêt patrimonial de propriété privée pour la qualité des milieux de vie et pour l'attractivité touristique du territoire de la MRC ;
- ATTENDU que la création du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale favorisera l'atteinte de plusieurs objectifs de la Politique culturelle et du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC ;
- ATTENDU le grand intérêt manifesté de la part des propriétaires d'immeubles d'intérêt patrimonial pour l'accès à un tel programme d'aide financière sur le territoire de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU que le Comité consultatif culturel de la MRC recommande la conclusion d'une première entente visant la création d'un programme d'aide financière à la restauration du patrimoine immobilier doté d'une enveloppe annuelle de cent mille dollars (100 000 \$), pour laquelle la contribution du MCC serait de soixante-dix mille dollars (70 000 \$) et la contribution de la MRC serait de trente mille dollars (30 000 \$), provenant du Fonds Région et Ruralité (FRR) volet 2 ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires la conclusion et la signature d'une entente de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier ;

QUE :

Le présent sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 21 octobre prochain pour considération ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.2.2 CONTRIBUTION À L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL
AVEC LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES (CALQ) – SOUTIEN
À LA CRÉATION ARTISTIQUE EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ –
2021-2024**

CA-2020-10-290

- ATTENDU que l'Entente de partenariat territorial conclue avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'horizon 2018-2020 se terminera prochainement;
- ATTENDU que le CALQ a déposé un bilan des deux premiers appels de projets réalisés dans le cadre de l'entente 2018-2020 et que ce bilan présente des investissements totalisant une somme de 51 875 \$ pour la réalisation de trois projets artistiques sur le territoire de Papineau;

- ATTENDU que la conclusion de cette entente de partenariat territorial avec le CALQ favorise l'atteinte des objectifs de la Politique culturelle de la MRC de Papineau;
- ATTENDU que le CALQ et Culture Outaouais invitent les cinq (5) territoires de l'Outaouais et le MAMH à s'engager pour la signature d'une nouvelle entente triennale;
- ATTENDU qu'une résolution qui confirme l'intention des territoires de contribuer financièrement à la prochaine Entente de partenariat territorial avec le CALQ est requise;
- ATTENDU le projet cadre avec les règles et les modalités du Fonds Région et Ruralité (FRR) volet 2;
- ATTENDU depuis 2018, les contributions de la MRC sont versées directement aux artistes et organismes de Papineau admissibles dans le cadre des appels de projets réalisés par le CALQ ;
- ATTENDU que les membres de la Commission de développement du milieu considèrent qu'il serait avantageux que la MRC de Papineau investisse un montant minimal de 6 000 \$ par année pendant trois ans, montant issu du FRR volet 2, dans le cadre du renouvellement de l'Entente de partenariat territorial avec le CALQ;
- ATTENDU le Comité consultatif culturel de MRC recommande la participation de la MRC de Papineau à cette entente régionale, celle-ci permettant aux artistes et aux organismes artistiques professionnels de Papineau de réaliser des projets d'envergure en lien avec la collectivité ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande qu'une somme de 6 000 \$ par année, pendant trois ans, soit investie par la MRC de Papineau, à même le FRR volet 2, afin de contribuer au renouvellement de l'Entente de partenariat territorial avec le CALQ (2021-2024) portant sur la création artistique en lien avec la collectivité ;

QUE :

Le présent sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 21 octobre prochain pour considération ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.2.3 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (EDC) 2021-2023 – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC) – PLAN D'ACTION ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - RECOMMANDATION

CA-2020-10-291

- ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) invite la MRC de Papineau à renouveler son entente de développement culturel (EDC) pour l'horizon 2021-2023;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que la direction régionale du MCC a avisé la MRC à l'effet qu'une demande initiale liée à la conclusion d'une EDC pour l'horizon 2021-2023, incluant un plan d'action triennal et les prévisions financières qui y sont rattachées, doit être transmis au MCC avant le 30 octobre 2020;
- ATTENDU que le renouvellement de l'EDC contribuera à l'atteinte de plusieurs objectifs de la Politique culturelle de la MRC de Papineau;
- ATTENDU que la contribution financière du MCC est essentielle au maintien de l'offre de plusieurs services et activités culturelles sur le territoire de la MRC de Papineau;
- ATTENDU qu'un Plan d'action (projet d'annexe A), présentant les projets à réaliser et le budget prévisionnel associé, a été élaboré par le Comité consultatif culturel (CCC) et l'agente de développement culturel en fonction des priorités du milieu et des balises du MCC;
- ATTENDU que le CCC recommande à la MRC une contribution minimale de 75 000 \$ par année pour la réalisation du plan d'action de l'EDC 2021-2023, par le biais du FRR volet 2 et les quotes-parts des municipalités locales, pour laquelle une contrepartie de 75 000 \$ sera demandée au MCC;
- ATTENDU que la Commission de développement du milieu (CDM) a été sensibilisée à l'importance de la conclusion d'une telle entente et qu'elle appuie son renouvellement pour l'horizon 2021-2023;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de renouveler l'entente de développement culturel (EDC) avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) pour l'horizon 2021-2023 ;

QUE :

Le plan d'action de l'EDC 2021-2023, tel que recommandé par le CCC et la CDM de la MRC soit et est recommandé au Conseil des maires pour approbation;

QU' :

Un investissement minimal de 75 000 \$ par année soit prévu lors de l'élaboration du budget, financé par le biais du FRR volet 2 et les quotes-parts des municipalités locales, pour les fins de la réalisation du plan d'action de l'EDC 2021-2023;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 21 octobre 2020 pour considération ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**6.2.4 TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAPINEAU – CHARGÉ DE
PROJET POUR LES COMMUNICATIONS – CONTRAT FORFAITAIRE –
AUTORISATION BUDGÉTAIRE**

CA-2020-10-292

- ATTENDU l'allocation non-récurrente de 5 000 \$ obtenue par le CISSS de l'Outaouais durant l'année 2018, laquelle vise à *soutenir financièrement la réalisation des actions inscrites au plan d'action annuel de la Table de développement social Papineau* ;
- ATTENDU qu'en date du 7 octobre 2020, un solde de 3 150 \$ est toujours disponible pour réaliser, notamment des interventions de mobilisation et d'information auprès du milieu ;
- ATTENDU que l'aspect des communications est prioritaire au sein des travaux de la Table et figure au plan d'action 2020-2022 de cette dernière ;
- ATTENDU que la diffusion mensuelle de l'infolettre de la Table de développement social (TDS) Papineau est grandement appréciée des partenaires du territoire ;
- ATTENDU l'offre de services transmise par madame Joane Diné concernant l'élaboration de l'infolettre sur une base régulière durant deux (2) ans, laquelle représente un montant forfaitaire de 3 000 \$;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent la conclusion d'un contrat forfaitaire avec madame Joane Diné, représentant un montant de 3 000 \$, afin que celle-ci poursuive l'élaboration de l'infolettre sur une base régulière pendant les deux (2) prochaines années;

QUE :

La dépense associée à ce contrat soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62008 999 ;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.2.5 PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL SUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET DE LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIÉPS) – MESURE 13.1 – TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PAPINEAU – COMITÉ EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SAINÉ ALIMENTATION – ATTRIBUTION DES SOMMES

CA-2020-10-293

- ATTENDU la mesure 13.1 du PAGIÉPS, laquelle vise à augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire dédiées aux personnes à faible revenu;
- ATTENDU la résolution numéro CA-2018-11-352, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 7 novembre 2018, acceptant d'assumer le rôle d'organisme fiduciaire de la cadre de la mesure 13.1 du PAGIÉPS;
- ATTENDU que cette mesure se décline à la grandeur du Québec;
- ATTENDU que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) a prévu, dans le cadre de cette mesure, un montant de 262 800 \$ par année pendant cinq (5) ans sous réserve de l'approbation des crédits gouvernementaux;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU la volonté du CISSS de l'Outaouais d'impliquer les comités de sécurité alimentaire des Tables de développement social locales dans le cadre de l'octroi de subventions;

ATTENDU que la répartition de l'enveloppe a été effectuée de façon égalitaire pour chacune des dix (10) Tables de développement social de la région et qu'un montant de 131 400 \$ est réservé pour Papineau durant une période de cinq (5) ans (2018-2022);

ATTENDU que le Comité en sécurité alimentaire a terminé la préparation de son plan d'action 2020-2022 et que des initiatives seront mises en place sur le territoire ;

ATTENDU le document présentant l'attribution des sommes liées aux projets émergents du comité en sécurité alimentaire, lequel est joint à la présente résolution;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires le choix des projets à soutenir dans le cadre de la mesure 13.1 du PAGIEPS conformément à la recommandation du comité en sécurité alimentaire de la Table de développement social Papineau, laquelle est jointe à la présente résolution;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 21 octobre 2020 pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 SOUTIEN FINANCIER POUR LA PRÉPARATION D'UN MÉMOIRE DANS LE CADRE DE LA REFONTE DU RÉGIME FORESTIER – CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'OUTAOUAIS – AUTORISATION

CA-2020-10-294

ATTENDU la crise forestière sévissant actuellement au Québec, et particulièrement, dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides;

ATTENDU que les fermetures d'usines récentes sur le territoire de l'Outaouais ont engendré ainsi des centaines de pertes d'emplois et ont eu un impact négatif sur l'ensemble des acteurs de l'industrie forestière ;

ATTENDU que la foresterie est un secteur de développement économique névralgique pour la MRC de Papineau ;

ATTENDU que la mise sur pied du comité *cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides* a mis en lumière des enjeux majeurs pour les régions de l'Outaouais et des Laurentides;

ATTENDU que la volonté du gouvernement du Québec est de revoir le régime forestier en vigueur, particulièrement le mode de gestion appliqué aux

peuplements feuillus et mélangés des régions de l'Outaouais et des Laurentides;

ATTENDU qu'il est impératif pour les acteurs locaux de l'Outaouais et des Laurentides de déposer un mémoire au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (FFP) pour ainsi mettre en lumière leurs besoins, leurs réalités et leurs attentes;

ATTENDU que les principaux acteurs impliqués dans ce dossier ont convenu d'octroyer un mandat à une firme externe pour préparer ledit mémoire, lequel représente un montant de 10 000 \$ qui sera partagé entre la Ville de Gatineau, la Ville de Mont-Laurier et la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

La MRC de Papineau confirme sa participation financière, représentant une somme de 1000\$, pour la rédaction et la diffusion d'un mémoire spécifique aux réalités et aux besoins des régions de l'Outaouais et des Laurentides quant à la révision du régime forestier par le gouvernement du Québec;

QUE :

Cette participation financière soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62009 418, laquelle est conditionnelle à la participation des partenaires ciblés;

QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.2 PAPINEAU NUMÉRIQUE – PHASE 1 – AMÉNAGEMENT DE LA CENTRALE DE TÉLÉCOMMUNICATION DE LA MRC DE PAPINEAU

CA-2020-10-295

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet Fibre à la maison a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;

ATTENDU que le déploiement d'un tel projet nécessite que soit aménagé une centrale de télécommunication qui hébergera des équipements informatiques essentiels au fonctionnement du réseau;

ATTENDU que la centrale de télécommunication sera située dans les locaux de la MRC;

ATTENDU que le local qui est présentement consacré à l'hébergement des équipements informatiques de la MRC n'est pas assez grand pour recevoir les équipements de la centrale de télécommunication du projet « Papineau Numérique » volet 1;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que le bureau de projet a soumis des propositions d'aménagement des espaces disponibles dans les bureaux de la MRC pour installer la centrale de télécommunication;
- ATTENDU que les propositions soumises par le bureau de projet ont été étudiées et révisées par la direction, le responsable de l'informatique et le chargé projet;
- ATTENDU que l'endroit identifié pour l'installation de la centrale de télécommunication est le garage de la MRC;
- ATTENDU que les frais associés à l'aménagement de la centrale de télécommunication au siège social de la MRC sont prévus dans les prévisions budgétaires du projet « Papineau Numérique » volet 1, et conséquemment, soutenus financièrement en partie par les subventions accordées;
- ATTENDU qu'une partie de l'espace du garage de la MRC est actuellement utilisé à titre d'entrepôt par des organismes partenaires de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte le plan d'aménagement de la centrale de télécommunication dans l'espace actuel du garage de la MRC dans le cadre de la mise en place du projet « Papineau Numérique » volet 1, lequel est décrit à l'annexe 1 de la présente résolution;

QUE :

Le bureau de projet est mandaté pour poursuivre les travaux initiés visant l'aménagement de la centrale de télécommunication au sein de la MRC, notamment en présentant des recommandations quant à l'appel d'offres à lancer en vue de l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour effectuer les démarches requises auprès de la Municipalité de Papineauville en vue de l'obtention d'un permis de construction;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

**6.3.3 REFONTE DU SITE WEB DE LA MRC DE PAPINEAU –
RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION – OCTROI DE
CONTRAT**

CA-2020-10-296

- ATTENDU la MRC de Papineau a un site Internet de plus d'une dizaine d'années et que les technologies informatiques évoluent rapidement;
- ATTENDU que la structure actuelle du site de la MRC limite la transmission de l'information à la clientèle de la MRC, et que conséquemment, il y a lieu d'amorcer la refonte dudit site ;
- ATTENDU que les discussions tenues au Conseil des maires, notamment lors du lac-à-l'épaule concernant la pertinence de doter la MRC d'outils de communication efficaces dont son site internet ;

ATTENDU que la MRC a autorisé le lancement de l'appel d'offres sur invitation numéro AP-2020-08-003, en date du 9 août 2020, afin d'octroyer un contrat pour la refonte du site web de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'en date du 5 octobre 2020, le comité de sélection a procédé à l'analyse des deux (2) soumissions reçues conformément aux documents d'appel d'offres ;

ATTENDU la recommandation émise lors de la séance du comité de sélection tenue le 5 octobre 2020 concernant le choix du soumissionnaire conformément à la Loi applicable ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'octroi du contrat pour la refonte du site web de la MRC de Papineau à l'entreprise Par Design, représentant un montant de 28 800\$, excluant les taxes, puisque celle-ci à obtenir le meilleur pointage ;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 21 octobre 2020 pour considération ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.3.4 FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) – VOLET « SIGNATURE ET INNOVATION » (VOLET 3) – RECOMMANDATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Madame Andréane Sabourin, agente de développement agricole, présente aux membres du Comité administratif les modalités du programme du Fonds Région et Ruralité (FRR) concernant le volet « Signature et innovation (Volet 3) ainsi que la recommandation du Service de développement du territoire de la MRC, notamment quant au secteur de développement à privilégié. Puisque qu'un projet de résolution sera soumis aux membres du Conseil des maires le 21 octobre prochain sur le sujet, conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les membres du Comité administratif conviennent qu'une séance d'information sur le sujet aura lieu le 14 octobre prochain à 9h.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 INSCRIPTION AU COLLOQUE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RÉSEAU ENVIRONNEMENT – COORDONNATRICE EN ENVIRONNEMENT

CA-2020-10-297

ATTENDU que le colloque sur la gestion des matières résiduelles de Réseau environnement aura lieu les 4 et 5 novembre 2020 par le biais de vidéoconférences ;

ATTENDU que les frais d'inscription sont de quatre-vingt-dix dollars (90 \$), excluant les taxes applicables, par participant ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que la participation de la coordonnatrice en environnement de la MRC à un tel colloque lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions ;

ATTENDU qu'il est reconnu, conformément à la convention collective des employés syndiqués de la MRC, d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la coordonnatrice en environnement, madame Isabelle Slevan-Tremblay, à assister au colloque sur la gestion des matières résiduelles de Réseau environnement les 4 et 5 novembre 2020 par le biais de vidéoconférences ;

ET QUE :

Les frais d'inscription, soit remboursables sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 45400 454.

Adoptée.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉVISION DES RÈGLEMENTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – SERVICES JURIDIQUES

CA-2020-10-298

ATTENDU que la MRC de Papineau doit procéder à une mise à jour et une révision de certains règlements municipaux, lesquels sont appliqués par la Sûreté du Québec ;

ATTENDU la recommandation émise par la Commission de la sécurité publique (CSP) concernant la révision de certains règlements appliqués par la Sûreté du Québec;

ATTENDU que les membres du comité de travail désignés par la Commission et mandatés pour réviser lesdits règlements sont les suivants :

- Responsable du poste de Papineauville, Sûreté du Québec
- M. Alain Gamache, vice- président du CSP
- M. Jocelyn Robinson, MRC de Papineau
- Mme Roxanne Lauzon, MRC de Papineau
- Représentants des municipalités;

ATTENDU l'offre de services déposée par le Cabinet « Gosselin avocats », au montant de cent trente-cinq dollars (135\$) de l'heure, excluant les taxes applicables, concernant l'accompagnement et l'assistance juridique nécessaire afin de réviser la réglementation municipale visant l'application par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi d'un mandat à la firme Gosselin avocats pour l'accompagnement et l'assistance juridique nécessaire afin de réviser la

réglementation municipale visant l'application par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC Papineau ;

QUE :

Les frais associés à cet exercice soient et sont autorisés pour une somme maximale de 5 000 \$ et financés à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 12001 412;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.

6.5.2 ACQUISITION DU LOGICIEL DE PRÉVENTION INCENDIE – ICO-TECHNOLOGIE – RECOMMANDATION DE LA COMMISSION SÉCURITÉ INCENDIE

CA-2020-10-299

ATTENDU l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Papineau le 1^{er} mai 2019;

ATTENDU que la MRC de Papineau a la compétence en matière de prévention des incendies pour les immeubles à risques élevés et très élevés conformément au règlement numéro 148-2015 concernant l'application de la compétence de la MRC à l'égard de la prévention des risques plus élevés ;

ATTENDU les pouvoirs de réglementation en matière de prévention incendie, notamment, en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4) et de l'article 62 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1);

ATTENDU le besoin de munir le Service de la prévention incendie de la MRC d'un logiciel de gestion des inspections, des requêtes et des suivis en matière de prévention incendie afin d'optimiser le rendement et les interventions de l'équipe de prévention;

ATTENDU la transmission d'information relativement à l'achat éventuel d'un logiciel de gestion en prévention incendie lors de la réunion de la Commission de la sécurité publique et civile tenue le 12 mai 2020 ;

ATTENDU la recommandation émise par la Commission de la sécurité publique et civile le 22 septembre 2020 sur l'acquisition de ce logiciel;

ATTENDU que l'estimation des coûts d'acquisition de ce logiciel auprès de l'entreprise ICO technologie est de 15 246.00 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat du logiciel de gestion en prévention incendie pour son Service régional de la prévention incendie auprès de la compagnie ICO technologie, au montant de 15 246.00\$, excluant les taxes;

QUE :

La dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 22000 414 ;



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

7. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 DEMANDE DE RÉINTÉGRATION DES CITERNES INCENDIE DANS LE PROGRAMME DE LA TAXE D'ACCISE (TECQ) – MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Le sujet sera inscrit au Conseil des maires prévu le 21 octobre prochain

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2020

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois d'octobre à décembre 2020.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 21 OCTOBRE 2020

Les membres du Comité administratif conviennent que trois (2) activités auront lieu le 21 octobre 2020 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

16h à 16h30 Projet Ski à l'école

16h30 à 17h30 Séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du PIRVP;

18h à Séance du Conseil des maires

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet additionnel n'est traité dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2020-10-300

**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée à 17h.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet